



## Service Affaires sociales

N/réf : ML/ak/2019/06

Objet : Appel public en vue de la constitution du Conseil consultatif communal des aînés

### APPEL PUBLIC EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINÉS

Afin

- d'intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux,
- d'assurer leur maintien en tant que citoyens à part entière dans les différents domaines de la vie sociale,
- de renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue.

Le Conseil Communal, en sa séance du 18/03/2008, a décidé de créer le **Conseil consultatif communal des aînés**, appelé à prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune.

Le **Conseil Consultatif communal des aînés** est composé d'un total de 10 à 15 aîné(e)s siégeant avec voix délibérative à titre personnel et/ou représentant l'éventail de leurs associations représentatives (ou délégués des groupements associatifs intéressés) actives sur le territoire de la commune.

Siègent également au **Conseil consultatif communal des aînés**, sans voix délibérative, des personnes-ressources des services suivants : services d'aide aux familles actifs sur le territoire de la commune, institutions d'hébergement pour personnes âgées, institutions de soins, service de transport ou services et travaux publics.

Les deux tiers au maximum des membres du **Conseil consultatif communal des aînés** sont du même sexe.

Les candidatures au **Conseil consultatif communal des aînés**, aux mandats délibératifs ou consultatifs, doivent être expédiées, sous pli recommandé à la Poste à

**M. DE HANDSCHUTTER Pascal**  
Bourgmestre  
Grand'Place, 12  
7860 Lessines

Pour le jeudi 31 janvier 2019.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,